

PROFIL DES CANDIDATS A L'ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE ¹

Responsabilités

Les fonctions des membres de la Commission permanente, telles que les définit l'Article 18 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, comportent les responsabilités d'ordre administratif, exécutif et décisionnel suivantes :

- fixer l'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale,
- arrêter par consensus la liste des observateurs à la Conférence,
- assurer à la Conférence l'audience et la participation les plus larges,
- favoriser la mise en oeuvre des résolutions adoptées par la Conférence,
- préparer l'ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués,
- arrêter par consensus la liste des observateurs au Conseil,
- encourager l'harmonie dans les actions du Mouvement et, à cette fin, la coordination entre ses composantes,
- statuer, dans l'attente d'une décision définitive de la Conférence, sur toute divergence d'opinion éventuelle quant à l'interprétation et à l'application des Statuts et du Règlement,
- statuer, dans l'attente d'une décision définitive de la Conférence, sur toute question pouvant lui être soumise par le CICR ou la Fédération et touchant à un différend qui pourrait avoir surgi entre eux,
- choisir les lauréats de la Médaille Henry-Dunant,
- instituer par consensus les organes subsidiaires ad hoc qui l'assisteront dans son travail et en désigner les membres.

¹ Préparé par la Commission consultative d'orientation et de prospective du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La prochaine élection de cinq personnes – membres de Sociétés nationales différentes et élues à titre personnel – offre l'occasion de choisir les candidats les mieux qualifiés pour s'acquitter des responsabilités qu'entraîne l'exercice des fonctions statutaires de la Commission permanente. A cette fin, la Commission consultative a établi de la manière suivante le profil des candidats à l'élection des membres de la Commission permanente :

Profil des candidates : Qualifications requises

Dans l'idéal, tout futur membre de la Commission permanente possède des qualités de chef, fait preuve de motivation, d'intégrité et de personnalité, possède les connaissances et l'expérience nécessaires et dispose de suffisamment de disponibilité pour participer aux séances et traiter les affaires de la Commission.

1. Qualités de chef

Le candidat doit avoir la capacité d'avoir une vision d'avenir pour le Mouvement et l'évolution du rôle et de l'influence du Mouvement au sein de la communauté humanitaire internationale prise dans son ensemble; il doit avoir la capacité et la volonté d'affronter avec créativité et détermination les défis que le Mouvement devra relever; il doit être capable de motiver les autres membres de la Commission ainsi que d'autres dirigeants du Mouvement et les encourager, par le biais d'une action constructive et positive, à concrétiser la perception qu'il a lui-même de cette vision.

2. Motivation

Aucune candidature ne doit être présentée pour des raisons d'ambition personnelle et de prestige ou dans l'espoir d'occuper une fonction honorifique au sein du Mouvement et d'assouvir des ambitions d'ordre privé. Chaque candidat devrait être résolu à agir de concert avec les autres membres de la Commission afin de servir, dans toute la mesure de ses moyens et sans esprit partisan, les seuls intérêts du Mouvement de manière à en atteindre les idéaux et réaliser pleinement les objectifs humanitaires.

3 Intégrité

Les candidats doivent être profondément convaincus de l'importance des responsabilités éthiques et professionnelles ainsi que de l'engagement envers le Mouvement, et au-delà, qu'exige le fait d'être membre de la Commission. Ils devraient à tout moment, dans leurs décisions et leurs actions, être guidés par les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge.

4 Personnalité

Chaque candidat doit pouvoir faire preuve d'indépendance d'esprit, tout en se montrant attentif et respectueux envers les préoccupations et l'opinion d'autrui ; il doit prendre ses décisions de manière résolue et sans esprit partisan et il doit faire preuve de tolérance dans leur mise en application ; Il doit avoir le courage de recommander ce qui lui paraît juste, même si ce choix risque d'être impopulaire; il doit être digne de confiance dans la manière dont il s'acquitte de ses responsabilités et respecte les délais fixés; il doit être prêt à faire preuve d'esprit d'équipe afin que s'instaurent, au sein de la Commission, des conditions de travail qui soient de nature à promouvoir l'unité et l'harmonie entre les composantes.

5 Connaissances

Les candidats doivent bien connaître les Principes fondamentaux du Mouvement, les dispositions contenues dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, ainsi que dans d'autres instruments pertinents du droit de la guerre ainsi que du droit des droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés ; ils doivent être informés des origines et de l'évolution historique du Mouvement dont ils doivent connaître et respecter les Statuts et le Règlement.

Une bonne compréhension du mode de fonctionnement des différentes composantes du Mouvement – la Fédération et le CICR en particulier - est également requise.

Les candidats doivent comprendre et respecter le but et les fonctions de la Commission permanente, ainsi que sa relation avec les autres organes du Mouvement, de même que le but, les fonctions et les relations des autres composantes du Mouvement, les relations entre le Mouvement et les Etats parties aux Conventions de Genève et, enfin, le rôle du Mouvement au sein de la communauté humanitaire internationale prise dans son ensemble, notamment les relations entre le Mouvement et le système des Nations Unies.

La maîtrise de l'anglais pour faciliter la communication entre les membres de la Commission et la connaissance d'au moins une des autres langues officielles du Mouvement sont souhaitables.

6 Expérience

Il serait souhaitable que le candidat dispose d'une large expérience au sein d'une Société nationale; en l'absence d'une telle expérience, le candidat doit se montrer prêt à acquérir rapidement les connaissances nécessaires par l'étude des documents appropriés.

Outre une expérience en matière de questions Croix-Rouge/Croissant-Rouge, tant au niveau national qu'au niveau international, le candidat doit posséder un jugement exceptionnel sur les événements et sur les gens, en particulier dans le contexte de la communauté humanitaire internationale prise dans son ensemble; il doit avoir l'expérience des relations inter-culturelles et se montrer avide de comprendre et de suivre l'évolution, sur le plan socio-économique et politique, des affaires internationales ayant un impact direct sur les activités du Mouvement.

Les candidates doivent avoir une expérience en matière de prise de décision et en comprendre le processus.

7 Disponibilité

Les candidats doivent jouir de suffisamment de disponibilité pour prendre part aux séances de la Commission et s'acquitter des tâches confiées à celle-ci.

Il serait souhaitable que les cinq membres de Sociétés nationales, élus à titre personnel, ne soient pas simultanément titulaires d'autres fonctions électives au sein de la Fédération, de manière à préserver leur disponibilité ainsi que leur indépendance de jugement lorsqu'ils devront connaître de questions portées devant la Commission ayant trait à d'éventuels différends entre le CICR et la Fédération.